



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

ASSEMBLÉES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Aurélie DEMEAUX

N°D25SG42

OBJET : MISE À DISPOSITION DU SITE DE LA MACHINE DE WATT À L'OFFICE DE TOURISME FUMEL-VALLÉE DU LOT – ABROGE ET REMPLACE LA DÉCISION D24SG62

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°29 en date du 03 septembre 2009, portant classement au titre des monuments historiques de la machine soufflante de la fonderie de Fumel ainsi que du bâtiment qui l'abrite ;

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2021-07-09-006 en date du 09 juillet 2021 portant modification des statuts de Fumel Vallée du Lot ;

Vu les délibérations n°2021A-15-AGJ en date du 25 février 2021 et n°2024A-04BIS-AGJ en date du 23 février 2024 relatives aux statuts de Fumel Vallée du Lot ;

Vu la délibération n°2020D-112-OT en date du 24 septembre 2020 relative aux statuts de l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot ;

Vu le courrier de l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot, en date du 1^{er} décembre 2023 relatif à la demande de mise à disposition du site de la Machine de Watt afin d'organiser des visites guidées tout au long de l'année ;

Vu l'autorisation de la DREAL en date du 07 décembre 2023, relative à l'organisation des visites de la Machine de Watt implantée sur le site de l'ancienne usine métallurgique de Fumel ;

Vu la décision n°D24SG62 en date du 15 mars 2024, relative à la mise à disposition du site de la Machine de Watt à l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot ;

Vu la convention, en date du 22 mars 2024, relative la mise à disposition de la machine soufflante de la fonderie de Fumel appelée Machine de Watt ainsi que du bâtiment qui l'abrite, sis 5 Impasse des Lions à Fumel sur la parcelle n°414 d'une contenance de 32 a 29 ca et figurant au cadastre section AE afin de permettre à l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot afin d'organiser les visites guidées tout au long de l'année ;

Considérant la nécessité d'adapter ladite convention en fonction de la demande touristique, il y a lieu de l'abroger et signer une nouvelle convention avec l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20250312-D25SG42-AR
Reçu le 17/03/2025
Publié le 17/03/2025

1°) – D’abroger et de remplacer la décision n°D24SG62 en date du 15 mars 2024, relative à la convention de mise à disposition à l’Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot de la Machine de Watt ainsi que du bâtiment qui l’abrite, sis 5 Impasse des Lions à Fumel à compter du 14 mars 2025 ;

2°) – De mettre à disposition à l’Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot la machine soufflante de la fonderie de Fumel appelée Machine de Watt ainsi que le bâtiment qui l’abrite, sis 5 Impasse des Lions à Fumel à compter du 15 mars 2025 selon les modalités de la nouvelle convention ci-annexée ;

3°) – D’autoriser la nouvelle organisation des visites programmées et des visites privatives telles que précisée dans la convention, du site de la Machine de Watt, pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction ;

4°) – De formaliser cet accord par la convention de mise à disposition précisant les modalités d’exécution et annexée à la présente ;

5°) – De signer ou d’autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier ;

En application de l’article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 12 mars 2025

Le Président

Didier CAMINADE



Certifié exécutoire le : 17 mars 2025
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 17 mars 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l’Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com